

ZMFF 2018 - Zaghouan, Tunisie

Règlement de participation

Article 1 – Principe directeur

L'association de Spéléologie et d'Escalade de Zaghouan (ASEZ) en Tunisie organise la 5ème édition du Zaghouan Mountain Film Festival (ZMFF) du 19 au 21 octobre 2018. Il s'agit d'une manifestation compétitive. Le concours est ouvert aux cinéastes professionnels et amateurs.

Article 2 – Thèmes

Les films inscrits ont pour thématique principale la montagne et traitent des sujets suivants : aventure, exploration, expédition, découverte, rencontres, défi/exploit sportif, nature, environnement, témoignages, portraits, ethnographie, histoire...

La durée des films est limitée à 52 minutes mais les films de moins de 26 minutes sont fortement recommandés.

Article 3 – Inscription

La date limite d'inscription des films est le 31 Août 2018. Aucune inscription ne sera acceptée au delà de cette date. L'inscription d'un film est gratuite et peut s'effectuer par mail à l'adresse : festival.film.zaghouan@gmail.com

Les auteurs, producteurs ou réalisateurs peuvent soumettre plusieurs films.

Le Festival ne paie pas de droits de diffusion pour les films en compétition. L'ayant droit du film ne peut retirer son film ni annuler son inscription après le 30 Août 2018. L'inscription du film vaut pour engagement de participation définitif de la part de l'ayant droit et acceptation des présentes règles de participation.

Article 5 – Gratuité

L'ASEZ ne rémunère pas les sociétés de productions et/ou les réalisateurs pour la projection de leur film dans le cadre du Festival. Les recettes de la billetterie du Festival appartiennent exclusivement à l'association organisant le Festival. Ces recettes ne seront en aucun cas reversées, pour quelque part que ce soit, aux sociétés de production et aux réalisateurs. Ces recettes permettent le développement des sports outdoor en Tunisie depuis plusieurs années.

Article 4 – Droits

La personne procédant à l'inscription du film, qu'il soit producteur, acteur, aventurier ou autre, garantit à l'ASEZ qu'il est titulaire de l'ensemble des droits permettant sa diffusion dans le cadre du festival ZMFF et permettant également le respect des dispositions de l'article 9.

Article 5 – Copies de diffusion

Les supports de diffusion des films sélectionnés pour l'édition 2018 doivent parvenir à la direction artistique du festival au minimum 1 mois avant le festival. Normes des Fichiers numériques : Encapsulation : Mpeg4 - HD 1920x1080 (25p ou 50i) Vidéo: codec H264 Débit max 20Mbs/s Dépôt de votre film : - serveur dédié (code d'accès à demander auprès de la CIM) - Lien de téléchargement - Clé USB, Carte SD ou disque dur. Pour tout autre support, merci de nous contacter.

Article 6 – Films étrangers

Pour les films en langue étrangère, joindre la liste des dialogues en anglais ou en langue originale si votre film n'existe pas en version française sous-titrée. Avec timecodes impératif. Dans la mesure du possible, et sans garantie, le festival procédera à la traduction du film. Le fichier .srt avec les sous-titres français pourra être fourni à la production du film après le festival, uniquement sous conditions financières ou partenariat négociés entre les deux parties. Le fichier .srt produit par le Festival reste la propriété du Festival.

Article 7 – Frais d'envoi

Les frais d'envoi de documents de tous les films inscrits, qu'ils participent ou non à la compétition, sont à la charge des participants.

Article 8 – Sélection

L'admission des œuvres dans la compétition est la seule compétence de l'ASEZ. Le Conseil d'Administration peut accepter ou inviter des films présentant un intérêt particulier quelle que soit leur année de production à condition qu'ils se rapportent aux thèmes du festival.

Article 9 – Médias et Communication

Les ayants droits cèdent à l'ASEZ sans aucune contrepartie le droit de reproduction des photos ou extraits du film pour la réalisation de teasers promotionnels et pour diffusions dans les publications de l'ASEZ, lieux de promotion, site internet et page Facebook entre autres.

Article 10 – Compétitions

Les films sélectionnés entrent en compétition pour obtenir le PRIX DU ZMFF décerné par le Jury. Ce prix est doté de 150 euros.

Les réalisateurs primés s'engagent à mentionner le prix dans les supports de communication de leur film et si possible dans le générique de leur film.

Article 11 – Représentation

Le Festival prend à sa charge l'hébergement de 2 personnes par film ainsi que votre transport entre Tunis et Zaghuan. Pour la venue d'autres intervenants liés au film projeté, merci de nous consulter.

Article 12 – Programmation

L'horaire et le jour de présentation des films sélectionnés seront effectués suivant des grilles de programmation établies par la direction artistique du ZMFF. Un même film pourra être diffusé plusieurs fois pendant le festival, notamment pour des projections scolaires en journée. L'ASEZ peut accepter ou inviter des films présentant un intérêt particulier quelle que soit leur année de production à condition qu'ils se rapportent aux thèmes du Festival.

Article 13 – Responsabilités

ASEZ décline toute responsabilité pour les dommages que les films inscrits ainsi que tous les documents confiés pourraient subir avant, pendant et après le Festival. Les participants sont invités à assurer le matériel fourni.

Article 14 – Engagement

L'inscription des films implique l'acceptation pleine et entière de tous les articles et conditions établis par ce règlement.